COTISATIONS

Les différents groupes recevront une dotation (en cas de perte, le renouvellement de la dotation sera facturé aux tarifs non subventionnés).
Pour les groupes de l'Ile de Puteaux un badge d'accès sera remis par les services de la Mairie. Toute perte de ce badge entrainera la facturation d'un nouveau badge obligatoire de 5 Euros.
NB : majoration de prix de **+ 50 Euros** pour **chaque non-résident** à Puteaux **+ 58 Euros** pour chaque créneau supplémentaire.

Groupes	*Dotation*	*Montant Euros*	*Groupes*	*Dotation*	*Montant Euros*
GROUPE INITIATION I et II, DECOUVERTE	Bonnet	**142**	GROUPE COMPETITION	Bonnet + T-Shirt	**192**
GROUPE I et GROUPE II	Bonnet	**157**	GYMNASTIQUE AQUATIQUE	Trousse	**165**
GROUPE III	Bonnet , TShirt	**172**	ADULTES, ADOS, PRE-ADOS	Bonnet	**147**
ADULTES MASTER (Licence FFN Incluse)	Bonnet ,T-Shirt	**355**	Licence FFN	----------	**41**

Tarifs Famille *(à partir de 2 inscriptions au Club si même famille et même foyer fiscal)*

Groupes	*Dotation*	*Montant Euros*	*Groupes*	*Dotation*	*Montant Euros*
GROUPE INITIATION I et II, DECOUVERTE	Bonnet	**125**	GROUPE COMPETITION	Bonnet + TShirt	**175**
GROUPE I et GROUPE II	Bonnet	**140**	GYMNASTIQUE AQUATIQUE	Trousse	**148**
GROUPE III	Bonnet + TShirt	**155**	ADULTES, ADOS, PRE-ADOS	Bonnet	**130**
ADULTES MASTER(Licence FFN Incluse)	Bonnet + TShirt	**330**			

Les cotisations versées s'entendent pour l'ensemble de la saison et ne sont pas remboursables 1 mois après le début des cours.
Chaque engagement en Compétition a un coût fixé par la Fédération Française de Natation. Celui-ci est payé par le Club. Lors de l'absence d'un nageur ayant été engagé en compétition et non signalée à l'organisation fédérale, le Club subit une forte pénalité pour forfait d'un compétiteur. De ce fait, Le Club ne pouvant pas supporter l'amende qui lui aura été infligée, il est décidé que chaque Nageur n'ayant pas respecté la procédure et dont l'absence justifiée n'aura pas été signalée à son Entraîneur 48 heures avant la date de la compétition se verra dans l'obligation de payer au Club 30,00 Euros de frais de pénalité. Pour les groupe G1, G2, G3 Compétition et MASTER, l'adhésion n'est effective qu'après la remise d'un certificat médical (Décret n° 87-473 du 01.07.87) et du règlement de la cotisation annuelle en totalité.